RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Genève, le 7 mai 2025

Le Conseil d'Etat
1812-2025

Conseil national
Commission des transports et des télécommunications
Monsieur Philipp Kutter
Président
3003 Berne

Concerne : participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle – consultation

Monsieur le Président,

La consultation visée en titre nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

À titre liminaire, le Conseil d'Etat genevois tient à saluer l'engagement déjà existant de la SSR/RTS à faire vivre les sociétés de production indépendantes du canton et de la région. Néanmoins, il rejoint votre Commission dans son analyse selon laquelle la réglementation de cette collaboration, au niveau de la seule concession, est insuffisante.

Le Conseil d'Etat genevois est ainsi favorable à une modification de la LRTV afin qu'il soit possible d'obliger la SSR à passer des contrats avec la branche audiovisuelle privée de manière contraignante, soit sur la base de quotas. Le canton de Genève constituant un pôle très fort de post-production, cette perspective pourrait permettre à un cercle plus large d'acteurs d'en bénéficier.

Le Conseil d'Etat attire cependant la vigilance de votre Commission sur trois points. D'abord, il s'agirait de s'assurer que l'instauration de ces quotas bénéficie à l'industrie audiovisuelle suisse, et non étrangère. Ensuite, il serait pertinent de considérer l'industrie audiovisuelle au sens large, en intégrant les formes innovantes de production audiovisuelle. Enfin, un tel carcan ne devrait pas empêcher la SSR, déjà contrainte à des mesures d'économies drastiques, d'agir de manière agile et dynamique.

Vous remerciant de votre consultation et de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :

Nathalie Fontanet

Copie à (format word et pdf) : rtvg@bakom.admin.ch